

PROJET EDUCATIF

2026 - 2028



Association de Jeunesse et d'Education populaire :

n° agrément 17-124-JEP-07

Agréée centre social et socio-culturel

11 avenue de la gare 17130 Montendre

www.lamaisonpop.com

accueil@lamaisonpop.com 05 46 70 43 67

Pourquoi un projet éducatif ?

Le décret 2002-885 du 3 mai 2002 issu de la Loi de modernisation sociale du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel régit l'obligation de présenter un projet éducatif avec la déclaration faite auprès des services de l'Etat.

Il fixe un cadre formel et des principes d'élaboration.

Il préserve la liberté des organisateurs sur leurs orientations éducatives dans le respect de la liberté d'expression, liberté de conscience et principe de non-discrimination.

Ce projet éducatif a vocation à préciser les valeurs et intentions éducatives de LA Maison Pop'.

Il témoigne de l'engagement éducatif de notre accueil qui n'est pas une « garderie » mais bien un espace d'accueil collectif à caractère éducatif. Il concerne les accueils de loisirs sans hébergement que nous organisons à Montendre et Coux, sur des temps périscolaires et extra-scolaires.

C'est sur cette base qu'au sein des équipes d'animation, directrices et animateurices établiront leurs projets pédagogiques, étant donné que la réalisation de notre projet éducatif passera par l'élaboration et l'évaluation de plusieurs projets pédagogiques successifs.

Ce document s'adresse aux parents des enfants que nous accueillons, aux professionnel·les et volontaires à qui nous confions cette belle mission d'éducation, à nos partenaires ; à la direction du centre social afin de repérer des écarts, d'éventuels dysfonctionnements, des incohérences entre les intentions du gestionnaire et la mise en œuvre du projet pédagogique et ainsi de proposer des mesures adaptées. C'est donc un document d'information, un cadre de références et une base de travail et d'échanges.

Ce projet éducatif résulte d'un travail associé entre professionnelles et administratrices de LA Maison Pop' dans le cadre de la commission enfance et dans une volonté de coéducation. Il a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration du lundi 8 juin 2026.

Il s'applique pour les années 2026-2027-2028 jusqu'à refonte et communication par le conseil d'administration de LA Maison Pop' dans le cadre du renouvellement du projet social.

PRESENTATION de LA Maison Pop'

LA Maison Pop' est une association loi 1901, d'intérêt général et laïque.

Créée en 1991 à Montendre, agréée association de « Jeunesse et éducation populaire » par la Direction Départementale de la jeunesse, de l'engagement et des sports, LA Maison Pop' a évolué en centre socio-culturel en 2012.

Ses valeurs sont : **Démocratie, Solidarité, Dignité humaine**

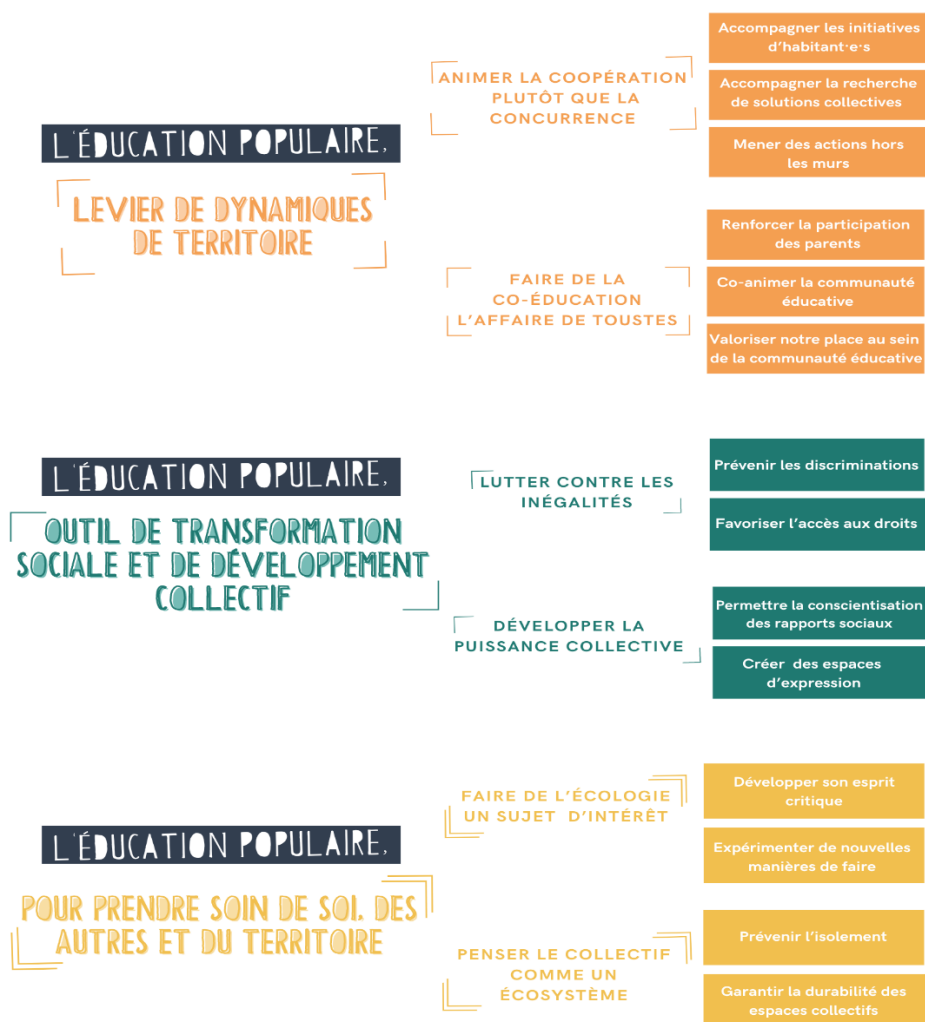
Selon ses statuts, LA Maison Pop' a pour objet :

- Administrer le centre social et socio-culturel au bénéfice des habitant·es du bassin de vie de Montendre dans le respect de la liberté de conscience et du principe de non-discrimination,
- Inscrire son action dans un processus de développement social local et écologique en accord avec son projet social,
- Promouvoir et développer les activités socio-culturelles, sportives et de loisirs, les solidarités actives,
- Participer à la communauté éducative en complémentarité du service public et des familles,
- Encourager l'accès à la vie associative et citoyenne de toutes les habitant·es du bassin de vie de Montendre.

L'association veille à mettre en œuvre un fonctionnement démocratique et éthique : transparence de la gestion et des décisions.

Les adhérent·es et les bénévoles sont la force vive de l'association. LA Maison Pop' compte environ 680 adhérent·es et un peu plus de 200 bénévoles. Parmi eux, les administrateurices élu·es par l'assemblée générale gèrent la vie associative (convocation de l'assemblée générale, animation du conseil d'administration, ...) et la fonction politique, employeur, administrative et financière. Les administrateurices ont une gestion désintéressée au service de l'intérêt général ; ils sont les représentant·es des adhérent·es, chaque adhérent·e étant appelé·e à s'engager de manière volontaire pour que perdure et évolue l'association.

En 2024, LA Maison Pop' a élaboré un nouveau projet social (2025/2028) dont les orientations et objectifs sont les suivants :



Ce projet social s'inscrit volontairement dans le prolongement du précédent, pour faire autrement, faire mieux, avec les mêmes aspirations qu'il y a 4 ans de renforcement des liens sociaux et de développement du pouvoir d'agir des habitant·es. Notre projet questionne notre société – un monde, un système qui ne permet pas à toustes de vivre décemment et équitablement – et les capacités qu'il nous faudrait développer pour assurer un avenir plus doux aux générations futures. Nous souhaitons alors initier une démarche résiliente qui relie et émancipe. La résilience s'inscrit sur du temps long, à rebours de l'injonction de réaction instantanée, de réponses immédiates, l'éducation populaire sera le moyen pour LA Maison Pop' d'y parvenir.

Les actions proposées sont variées et répondent à des besoins identifiés sur le territoire ; certaines relèvent du service **pour** les habitant·es (France services, accueils de loisirs, Guid'Asso, Action Collective d'Insertion Sociale, etc.), d'autres sont menées **avec** les personnes concernées (Paroles de jeunes, ateliers cuisine, CLAS, sorties, etc.), une troisième catégorie d'actions est mise en œuvre **par** des bénévoles (Groupe d'Entraide Mutuelle, Mouv'anse, Collectif Maintenant Qu'on Sait, etc.).

Notre accueil de loisirs est inscrit dans ce projet comme **un accueil de loisirs émancipateur** où les enfants sont vus comme des ressources, comme capables d'être, de penser et d'agir. A travers cet ALSH émancipateur, nous posons un autre regard sur l'enfance, sur les enfants, à rebours des pensées dominantes pour leur permettre de conscientiser leur place au sein de la société, et nous inciter, nous les adultes, à leur laisser une place.

NOTRE TERRITOIRE D'ACTION

Le territoire d'action de LA Maison Pop' se situe au sud de la Charente-Maritime, c'est un territoire rural, classé Zone « France Ruralités Revitalisation » avec pour commune pôle Montendre. Il est limitrophe de la Gironde et de la Charente. Il fait partie de la 4^{ème} circonscription de Charente-Maritime, de la communauté des communes de Haute-Saintonge, se trouve à cheval sur le canton des Trois Monts et celui de Mirambeau-St Genis.

21 communes, un bassin de vie dont Montendre fait centralité : c'est là où LA Maison Pop' a installé son accueil et siège social, dans la gare ; là également que se trouvent les principaux services dont le collège, le gymnase, la poste, etc.

Le territoire d'action de LA Maison Pop' a été défini en 2011 pour sa pertinence en matière de mobilisation collective : ici les habitants peuvent s'engager s'ils partagent des rapports de voisinage, des convivialités, se rencontrent. Sur ce territoire, l'habitat est dispersé, la population vieillissante et les revenus fiscaux faibles. Vivre ici mobilise plus d'énergie qu'ailleurs : les habitants fournissent beaucoup d'efforts pour garder une autonomie de vie.

Une partie des communes du territoire ont ou ont eu des habitudes de coopération éducative qui ont été réactivées en 2023 par la signature de la Convention Territoriale Globale. Au moment du renouvellement de la CTG du bassin de vie montendrais et de celle des 2 monts (SICOM de Montguyon et SIVOM de Montlieu-la-Garde), une nouvelle CTG a vu le jour à l'échelle des Trois Monts pour la période de 2026 à 2029.



DIAGNOSTIC ET BESOINS SOCIAUX ET EDUCATIFS

LA Maison Pop' g re un accueil de loisirs sur trois sites :

-   l' cole  l mentaire de Montendre,
-   l' cole maternelle de Montendre,
-   Coud  : Les Coud  kids

Des modes de garde en tension

Une pr occupation majeure et globale concernant les modes de garde sur le territoire a  merg  durant notre projet social pr c dent malgr  des propositions diverses (MAM, assistant es maternel les, cr che, accueil de loisirs). Les besoins en mode de garde (p ri et extrascolaires) sont plus importants que les moyens dont on dispose pour y r pondre.

Des services publics qui se d gradent

Notre accueil de loisirs est un service public administratif   caract re facultatif que la commune de Montendre a d cid  de mettre en place et dont elle a d l gu  la gestion   LA Maison Pop' reconnue

par la collectivité et les familles pour ses compétences éducatives. Même si la fréquentation de nos accueils est relativement stable depuis 2025, il en était tout autrement les années précédentes. En effet, notre capacité d'accueil a été régulièrement en-deçà des besoins des familles, engendrant un climat tendu avec elles. Les locaux municipaux mis à disposition de notre Accueil Collectif de Mineurs atteignent leurs limites, ils se sont dégradés au fil des ans.

De fortes préoccupations écologiques

On constate que les préoccupations écologiques, habituellement attribuées aux classes plus aisées, ou urbaines, sont si fortes sur notre territoire qu'il peut se targuer d'être le seul de Charente-Maritime dont la Convention Territoriale Globale a un axe de transition écologique, tandis que notre projet social rural porte également une orientation écologique qu'on ne retrouve pas chez nos homologues citadins. Et ce n'est pas un effet de mode, puisqu'au sein de LA Maison Pop', l'écologie est un sujet depuis 20 ans.

Il ressort que la mobilité reste un des sujets de préoccupation des habitant·es et travailleur·ses sociaux·ales de ce territoire, avec deux enjeux, l'un autour de la durabilité environnementale et l'autre lié à la solidarité.

Une précarité exacerbée

Les familles du territoire sont impactées par l'inflation aggravant la situation de certaines déjà fragilisées, tout particulièrement les familles monoparentales plus nombreuses qu'à l'échelle du département. Les familles qui travaillent sont impactées par la précarité.

La galère des mères : où sont les papas ?

Trouver des solutions quotidiennement pour boucler tant bien que mal les fins de mois, trouver un mode de garde fiable pèsent sur la santé mentale des parents et des mamans tout particulièrement. Les inégalités hommes/femmes perdurent ici comme ailleurs jusque dans l'exercice de la parentalité. Les mamans expriment régulièrement leur épuisement face aux difficultés rencontrées dans l'éducation, aux pressions de la société, aux inégalités, aux galères financières. Elles sont souvent seules à porter les tâches domestiques et à gérer l'éducation des enfants.

L'enfance, terreau des dominations

La violence éducative ordinaire s'inscrit dans certaines familles comme une normalité, comme le seul moyen d'éduquer leur enfant ou de le faire obéir. Violences physiques, violences sexuelles, notre territoire ne fait pas figure d'exception, les violences intrafamiliales y sont en augmentation. L'équipe

d'animation de l'accueil de loisirs est confrontée dans sa pratique à des situations de crise, liée à des enfants perçus comme plus rebelles, plus rétifs au cadre et au collectif que d'autres. Les animatrices sont également confrontées à des violences verbales et physiques, que subissent également les enfants accueillis. Ces situations sont à interpréter au cas par cas, en réajustant le cadre et en vérifiant que l'enfant se sent compris, accompagné et respecté, tout comme les professionnelles.

Une inclusion au pied de biche

Une autre problématique a émergé tout au long de ce projet social, celle de l'évolution des publics accueillis : l'inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques dans les écoles s'accompagne de l'inclusion en accueil de loisirs. Nous devons prendre en compte les besoins d'enfants qu'on qualifie de remarquables, au sens où ils se font remarquer au quotidien par leur agitation, leurs difficultés à supporter la frustration, à se concentrer, à faire avec les autres. Autant d'enfants, autant de besoins singuliers, qu'il convient d'accompagner en même temps que les équipes professionnelles et les familles.

Les écoles, les collectivités locales, les parents et LA Maison Pop' ont des habitudes de coopération éducative et un intérêt commun pour l'enfant. Il semble néanmoins nécessaire d'inscrire ce partenariat dans la régularité afin de co-construire ensemble des réponses aux enjeux du territoire dans une volonté de co-responsabilité.

NOTRE PROJET EDUCATIF

Nous souhaitons promouvoir une action éducative qui transmette et fasse vivre les valeurs de dignité humaine, solidarité et démocratie qui sont les valeurs des centres sociaux. Ces valeurs s'expriment dans des principes d'action et des manières de faire : participatives et partenariales.

Notre action éducative est respectueuse des droits et devoirs de chacun, à visée émancipatrice. Elle prend appui sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et les principes qui constituent le socle de la République indivisible, laïque et sociale.

Nous considérons que les choix éducatifs sont des choix de société : notre projet éducatif et la manière dont il sera mis en actes doivent participer à former l'homme et la femme de demain, un individu qui s'est approprié les principes démocratiques, en capacité de vivre avec les autres et d'exercer son esprit critique, dans une société plus juste.

L'éducation de l'enfant est un droit fondamental et un processus global visant à permettre à chaque enfant de se développer pleinement, d'acquérir des compétences et de devenir un citoyen

responsable et autonome. En France et à l'international, le droit à l'éducation est garanti par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (articles 28 et 29).

I. Pour un accueil éducatif porté par toute une équipe

Conscients que les animateurices sont des figures de référence pour les enfants qu'ils accueillent quotidiennement, nous souhaitons qu'ils possèdent à la fois des compétences techniques acquises par la formation continue et l'expérience de terrain, des connaissances pédagogiques sur les besoins et le développement de l'enfant mais aussi des qualités humaines inspirantes pour une approche ludique et éducative de l'animation.

Les professionnel·les de notre accueil de loisirs ont une mission éducative à mener auprès des enfants, nous attendons donc d'elles·eux qu'ils fassent preuve d'exemplarité. Nous veillerons à ce que l'ensemble de l'équipe s'adresse aux enfants avec respect et un langage adapté afin d'enrichir les aptitudes sociales de ces derniers. En modélisant des manières de s'exprimer, d'écouter et de faire bienveillantes, nous souhaitons établir une culture commune au sein de l'équipe mais aussi avec les enfants. Cette approche globale permettra de mieux appréhender les conflits entre enfants, de limiter la violence, d'empêcher les rapports de dominations mais aussi aux enfants de percevoir les animateurices comme des adultes référents fiables, attentifs et en capacité d'accompagner leur développement. Rituels, repères, règles communes connus et tenus par toutes, posture professionnelle ajustée aux rythmes, capacités et besoins des enfants, constance et cohérence éducatives garantiront la sécurité affective et physique des enfants et de l'équipe. Nous souhaitons que l'équipe éducative s'engage dans un processus réflexif permanent, que les animateurices s'interrogent régulièrement et ensemble sur leurs pratiques pour les réajuster, les enrichir et les améliorer.

L'équipe de plus en plus entraînée à ces pratiques éducatives et sociales (observation, patience, écoute, prise de recul, remise en mots, planification, adaptation, anticipation, etc.) en fera la démonstration aux enfants afin qu'ils se les approprient dans leurs expériences collectives.

Le respect de la réglementation, des droits et des besoins fondamentaux des enfants accueillis, la montée en compétences de toute l'équipe d'animation dans la recherche et la mise en œuvre de solutions concrètes à des situations du quotidien (frustration, violence, handicap), la formation continue et collective des animateurices, la diversité des activités proposées favorisant la participation de toutes, l'apprentissage du vivre-ensemble et la coopération seront nos indicateurs.

2. Pour un accueil éducatif où les enfants s'épanouissent

Tous les enfants ne bénéficient pas des mêmes chances, il persiste ici comme ailleurs des inégalités sociales, culturelles, éducatives. Nous avons la conviction que dans ce contexte l'accueil de loisirs constitue un levier offrant un modèle de cohésion sociale où tous les enfants ont leur place, où ils ne sont ni évalués, ni en compétition mais reconnus pour leur singularité, encouragés et valorisés. A l'accueil de loisirs, on prend le temps de vivre et de faire ensemble, c'est un écosystème où les liens sociaux entre tous sont privilégiés. Nous souhaitons que nos lieux d'accueil offrent des moments de détente aux enfants, déconnectés des écrans en faveur de l'éveil, la mise en mouvement, l'exploration d'activités nouvelles. L'accueil de loisirs doit permettre à tous les enfants qui le fréquentent de s'épanouir individuellement au sein d'un collectif. Espaces d'expérimentation des interactions sociales, d'émancipation, ils permettent l'accès aux loisirs, à la culture, aux vacances joyeuses et enrichissantes. La découverte des richesses de notre territoire rural où la proximité avec la nature est un atout et la sensibilisation à l'environnement se déclineront en activités stimulantes permettant aux enfants de bouger, de marcher et d'ouvrir grand leurs yeux sur ce qui les entoure. Ponctuellement, l'équipe pédagogique veillera à organiser des nuitées et séjours permettant aux enfants de s'émanciper peu à peu de leurs parents.

Prendre soin de l'enfant, c'est prendre soin des espaces où il est accueilli, nous veillerons donc à ce que les espaces d'accueil soient améliorés pour davantage répondre au bien-être des enfants, avec une attention particulière à ceux qui sont en situation de handicap et à besoins spécifiques.

Prendre soin de l'enfant, c'est aussi prendre soin de sa santé, nous veillerons à la qualité des repas et des goûters qui lui sont servis.

Bien qu'identifiés comme des modes de garde, nos lieux d'accueil permettent aux enfants d'y faire l'exercice de leur citoyenneté.

L'éducation populaire sera le fil conducteur de notre accueil de loisirs à visée émancipatrice permettant à l'équipe de combiner pédagogie active, pratiques collectives et sensibilisation aux enjeux sociétaux (discriminations, environnement). Nous souhaitons que nos accueils donnent la possibilité aux enfants de proposer, d'organiser et de mettre en place avec d'autres des activités, des projets qui leur plaisent. Il s'agit ici d'amener l'enfant à se réaliser, à conscientiser qu'il a acquis par l'expérimentation des capacités et des compétences relationnelles, sociales, d'action et ainsi d'étayer sa confiance en lui.

Toutes les formes d'expression des enfants (artistiques, sportives, culturelles), les manières de faire invitant les enfants à donner leur avis, à choisir en individus éclairés, les projets initiés par les enfants, les actions de sensibilisation et de découverte de l'environnement, les aménagements de nos accueils, le protocole d'accueil des enfants en situation de handicap et l'accompagnement de leurs parents

seront nos indicateurs.

3. Pour un accueil éducatif qui implique les familles

Accueillir un enfant en Accueil Collectif de Mineurs, c'est aussi accueillir ses parents, sa famille. Nous, considérons que la co-éducation est un principe qui implique un partage des responsabilités éducatives entre les parents et toutes les actrices qui interviennent et agissent auprès de l'enfant. Il s'agit d'assurer une continuité éducative en lien avec la famille et l'école au bénéfice de l'enfant. Les parents sont des partenaires privilégiés sur lesquels les animatrices peuvent s'appuyer pour un accueil adapté et qualitatif de leur enfant. Faire alliance avec eux, c'est reconnaître leur place éducative, les légitimer et les encourager à s'impliquer au sein de l'accueil de loisirs. Nous souhaitons instaurer un climat de confiance et de respect mutuel entre l'équipe d'animation et les familles dès l'inscription de l'enfant. Pour y parvenir, il est essentiel de faciliter leur compréhension du fonctionnement de l'accueil de loisirs, de donner de la visibilité à nos activités, de favoriser les échanges réguliers individuels et collectifs avec elles. La communication régulière entre l'équipe d'animation et les parents permet d'ajuster l'accueil de leur enfant et de trouver des solutions conjointes et concertées. Nous souhaitons favoriser les liens parents - enfants, les interactions positives au sein de nos accueils et ainsi encourager la participation active des parents, les opportunités de bénévolat (sorties, co-animation d'ateliers). S'ils se sentent concernés par ce que vit leur enfant à l'accueil de loisirs, s'ils observent de l'intérieur les pratiques éducatives des animatrices, s'ils se sentent soutenus, leur envie de s'impliquer et de participer aux décisions éducatives sera d'autant plus grande. C'est bien dans cette démarche qu'il sera possible pour l'équipe d'initier une réflexion collective avec les familles pour choisir un nom à chaque lieu d'accueil à l'instar des Coux Kids à Coux.

Dans une volonté d'équité et d'inclusion, nous devons prêter une attention particulière aux parents les plus éloignés mais aussi à ceux dont les enfants sont porteurs de handicap pour accompagner le projet d'accueil de leur enfant. Dans cette démarche, l'équipe d'animation sera soutenue par la référente famille de LA Maison Pop'.

Les temps partagés avec les familles, l'amélioration de l'accompagnement des parents d'enfants en situation de handicap (outils, posture professionnelle, accompagnement par le Pôle Ressources Handicap du département), les projets co-construits avec les familles, le partenariat avec l'école seront nos indicateurs.

LES MOYENS DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

I. Public :

L'accueil de loisirs est ouvert à tout enfant dès lors qu'il a effectué sa première rentrée scolaire, et jusqu'à l'entrée en 6^{ème} dans la limite de 12 ans. En effet, les locaux actuels mis à disposition par la commune de Montendre ne sont pas adaptés pour l'accueil de collégiens.

Chaque enfant peut être accueilli, quel que soit son lieu d'habitation ou son établissement scolaire. La capacité d'accueil pendant les vacances scolaires est de 55 enfants maximum.

Mesures exceptionnelles

Lorsque nos accueils sont complets les mercredis et vacances scolaires, nous nous réservons la possibilité de limiter le nombre d'enfants accueillis en fonction de leur lieu de résidence. Les enfants résidants en Gironde ne seront pas accueillis, à l'exception de ceux de Donnezac, commune du territoire d'action du centre social. Les familles peuvent être confrontées à des listes d'attente dont ne sommes pas responsables. Ces mesures seront allégées, supprimées ou suspendues dès que nous n'aurons plus de listes d'attente.

2. Modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs :

Ouverture :

L'accueil de loisirs est ouvert :

- les mercredis : à la journée, de 7 h 30 à 18 h 30
- pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30 (hors veillées ou nuitées)
- les jours d'école (accueil périscolaire) : le matin à partir de 7 h 30 et jusqu'à l'ouverture de l'école et le soir de la fermeture de l'école jusqu'à 18h30.

L'association est fermée durant la totalité des vacances scolaires de fin d'année.

Les jours ou périodes d'ouverture peuvent être modifiés sur décision du conseil d'administration ; c'est notamment justifié lorsque le nombre d'enfants inscrits est insuffisant et pose donc question tant sur un plan gestionnaire que pédagogique. L'information sera donnée aux parents le plus tôt possible de manière à ce qu'ils puissent anticiper la garde de leur enfant.

Inscriptions :

Chaque enfant peut être accueilli, sous réserve que son dossier soit à jour : fiches de renseignements administratifs et sanitaires ; bulletin de réservation mensuel rempli et accompagné du règlement ; adhésion à jour. Le dossier sera constitué et renouvelé une fois par an à l'accueil de l'association avant la rentrée de septembre.

Au siège de l'association, les parents peuvent bénéficier d'un accueil privilégié : accompagnement dans la constitution de leur dossier, informations sur des aides possibles, les activités de notre association et du bassin de vie, etc.

La réservation des jours où leur enfant fréquente le centre ou l'accueil périscolaire est demandée aux parents pour nous permettre de mieux organiser sa venue : activités adaptées, repas, taux d'encadrement éducatif.

Un enfant inscrit c'est un enfant attendu !

Les animatrices doivent importer les réservations enregistrées à l'accueil via le logiciel Noé. Elles ont sur la tablette/ordinateur portable les informations utiles à l'accueil des enfants. Elles doivent également enregistrer les présences des enfants et exporter ces données vers l'accueil.

Facturation/Tarifs :

Les bulletins de réservation doivent être remis par les parents ou responsable légaux à l'accueil accompagnés d'un règlement qui sera déduit de la facture.

Une facture sera éditée chaque mois et adressée aux parents par email. Pour bénéficier des tarifs dégressifs que nous proposons grâce à la participation financière de la CAF, de la MSA et des collectivités locales, les parents doivent justifier de leur Quotient Familial faute de quoi il leur sera facturé le tarif le plus élevé.

3. Les locaux :

Les jours d'école, LA Maison Pop' organise simultanément trois accueils périscolaires sur trois sites différents organisés en multisites :

- l'un à l'école élémentaire de Coux, les Coux Kids : une salle d'activités est destinée à l'accueil, nous avons également accès à la cour et aux sanitaires.
- l'un à l'école maternelle Simone Veil (rue de St Savin) qui comprend une salle d'activités, un rangement, un vestiaire, des sanitaires et une cour ;
- l'autre à l'école élémentaire de Montendre : il se situe dans une aile de l'école élémentaire rue Jacques Baumont. Il dispose d'une salle d'accueil, de trois salles d'activités, d'une salle d'expression corporelle, d'une salle aménagée en cuisine, d'un dortoir, de sanitaires et d'un bureau pour les professionnelles. A l'extérieur, une grande cour d'école, deux préaux, des sanitaires et la cantine.

Les mercredis, pendant la période scolaire, LA Maison Pop' organise un accueil collectif de mineurs sur deux sites afin de mieux accueillir les enfants :

- un site pour les 3/6 ans à l'école maternelle Simone Veil (avec accès à la salle de restauration scolaire)
- un site pour les 6/12 ans à l'école élémentaire Jacques Baumont.

Les vacances, LA Maison Pop' organise un accueil extrascolaire sur un seul site, l'accueil élémentaire de Montendre (décrit plus haut).

En fonction des besoins, l'équipe d'animation peut utiliser les locaux de l'école maternelle, adaptés aux enfants de 3-6 ans ou sa cour, plus ombragée et en herbe que celle bitumée de l'élémentaire

L'accès aux salles d'école (ex : salle d'arts plastiques, salle de motricité) et à leurs jeux ou matériel pendant des temps péri et extrascolaires, selon les besoins, est lié à la vérification que la directrice de l'école/la municipalité est d'accord avec cette mise à disposition et sous quelles conditions (âge, entretien, etc.).

Notre association partage des locaux avec d'autres associations/écoles ; ces locaux sont mis à notre disposition et entretenus par la commune de Montendre. C'est pourquoi il est important que l'équipe d'animation s'assure de la disponibilité des locaux qu'elle utilise ponctuellement (notamment : gymnase, salle d'expression corporelle, etc.) ou en dehors des créneaux habituels, et veille à les respecter, ainsi que le matériel à l'intérieur.

4. Les repas :

Ils se déroulent habituellement à l'heure du déjeuner dans la cantine de l'école élémentaire et/ou de l'école maternelle. Les repas sont des temps éducatifs à part entière et sont donc travaillés par l'équipe d'animation comme toutes les activités pensées pour les enfants. Pour cette raison, les animateurices sont présentes à table avec les enfants.

5. Moyens humains et financiers :

L'équipe d'animation est composée de la manière suivante :

Sur notre accueil périscolaire multi-sites

- Une directrice qui coordonne l'ensemble des sites
- Trois référentes de site (deux référentes le mercredi)
- et autant d'animateurices qualifiées que la législation requiert.

Pendant les vacances extrascolaires

- Une directrice
- Des animatrices permanentes : par rotation, de manière à pouvoir alternativement bénéficier de

congrés et, lorsqu'elles sont présentes, garantir un accueil de qualité ; parmi, les référentes de site continuent d'assurer des missions d'adjointes à la direction et donc d'encadrement des équipes ;

- Des animateurices saisonnières et occasionnelles sont recrutées autant que de besoin pour compléter l'équipe permanente ; les recrutements sont effectués par le conseil d'administration qui délègue en cas de besoin à la directrice du centre social en coopération avec la direction de l'accueil concerné.

La référente famille travaille en collaboration avec l'équipe d'animation en faveur du soutien à la fonction parentale.

Le budget de l'accueil de loisirs est élaboré par le conseil d'administration avec l'appui technique de la directrice et du comptable de LA Maison Pop'. Il est communiqué à la directrice de l'accueil collectif de mineurs. Chaque période d'ouverture du centre (hiver, printemps, été, automne) dispose d'un budget spécifique que sa directrice doit respecter.

Des temps sont dédiés à la préparation et l'évaluation des projets pédagogiques qui doivent être réalisés collectivement, sous la responsabilité de la direction de l'accueil de loisirs.

Des temps pédagogiques sont également banalisés pour la formation, l'autoformation, la prise de connaissance du projet éducatif et des règlements à connaître, la concertation, l'élaboration des programmes d'activités, la préparation du matériel, le rangement ou la préparation des goûters. Autant que possible, les enfants sont associés à ces temps.

5. Partenariats :

LA Maison Pop' est partenaire des collectivités locales, de la CAF de Charente-Maritime, de la MSA des Charentes, de SDJES, de l'Education Nationale et des associations locales. Les habitant·es sont également nos premier·ères partenaires, invité·es à participer activement à notre projet social via des débats, échanges, etc.

6. Participation :

Afin de faciliter la participation des habitant·e·s, répondre au mieux à leurs besoins et les accompagner dans leurs projets, LA Maison Pop' souhaite renforcer ses liens avec les adhérent·e·s. Aussi, l'équipe d'animation veillera à élaborer une démarche participative incluant enfants et adultes : information (diffusion des projets éducatifs et pédagogiques, règlements intérieurs, menus, etc.), consultation (espaces de rencontres temps partagés), concertation, co-construction et codécision.

LA Maison Pop' remercie ses partenaires :



Le Sivos de Vallet (RPI de Chardes, Vallet, Coux, Sousmoulins, Pommiers-Moulons, Jussas, Messac et Expiremout

Les communes de :

- | | |
|---------------|-------------------------|
| - Bran | - Jussas |
| - Chamouillac | - Messac |
| - Chartuzac | - Pommiers-Moulons |
| - Chepniers | - Rouffignac |
| - Corignac | - Souméras |
| - Coux | - Sousmoulins |
| - Donnezac | - Tugéras-Saint-Maurice |
| - Expiremout | - Vanzac |